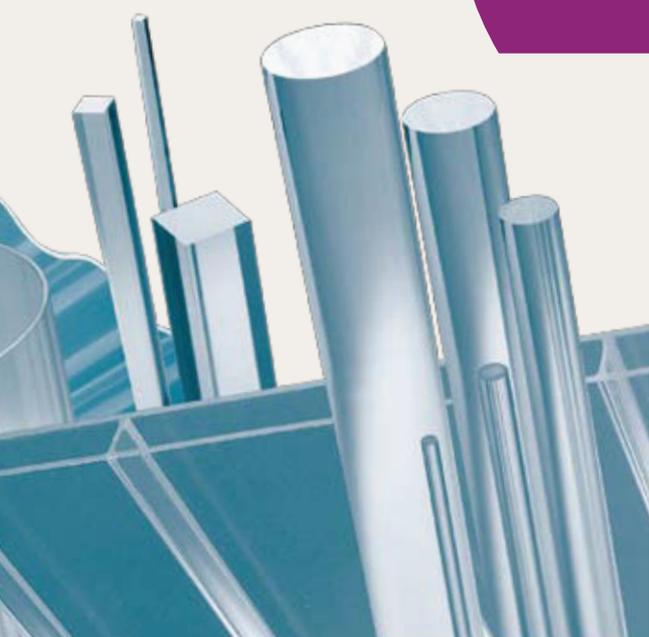


PLEXIGLAS® ne jaunit pas! Déclaration de garantie



Nous accordons pour les plaques massives, plaques alvéolaires, plaques à profil sinusoïdal, blocs, tubes et bâtons incolores et transparents distribués sous la marque PLEXIGLAS® une garantie de 30 ans contre le jaunissement et la perte de transmission lumineuse.

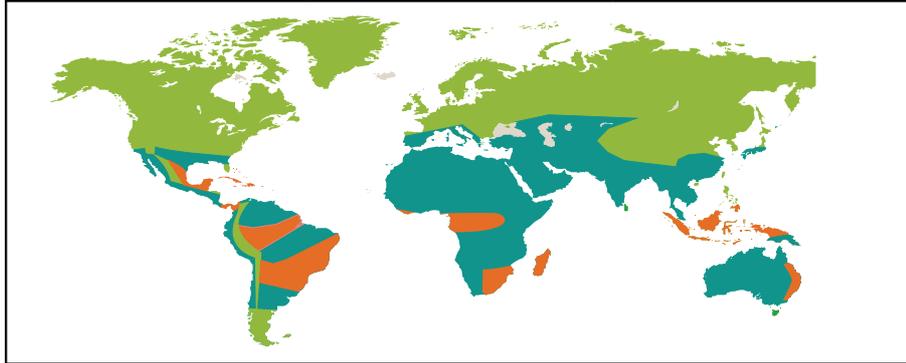
PLEXIGLAS® – Garantie de 30 ans

Aucun jaunissement

De nombreuses matières plastiques jaunissent de manière visible au fil des années. Il en va tout autrement de PLEXIGLAS® : les indices de jaunissement absolu du matériau sont parmi les plus faibles jamais relevés pour des matières plastiques, y compris au bout de 30 ans. PLEXIGLAS® satisfait aux valeurs de garantie indiquées dans le tableau, quelle que soit la région du monde considérée.

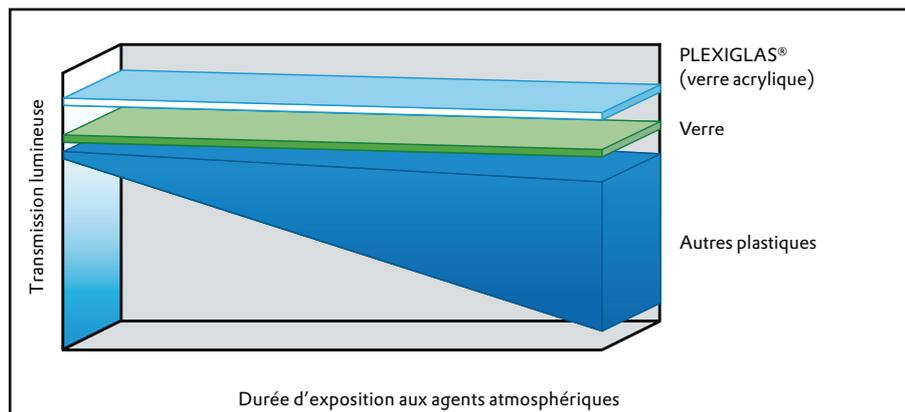
Nous garantissons que le rayonnement solaire n'altèrera de manière visible ni l'aspect, ni la brillance, ni la surface de vos produits PLEXIGLAS® incolore et transparent et ce, 30 années durant.

Indice de jaunissement absolu à la date d'achat	Indice de jaunissement au bout de 30 ans	Zone climatique
0-1	-5	climat tempéré
0-1	-6	climat chaud et sec
0-1	-8	climat chaud et humide



Davantage de lumière

De nombreuses matières plastiques perdent une grande partie de leur transmission lumineuse au cours de leur cycle de vie et certaines plaques prennent avec le temps une teinte plus foncée. Il en va tout autrement de PLEXIGLAS® : en effet, les plaques PLEXIGLAS® incolores et transparentes affichent encore au bout de 30 ans d'utilisation une transmission lumineuse pouvant aller jusqu'à 90% (selon le type de matériau et la zone climatique). Ces valeurs placent PLEXIGLAS® dans le peloton de tête des matières plastiques.



Garantie de 30 ans: nos plaques PLEXIGLAS® ne présentent avec le temps aucun jaunissement visible.

Garantie de 30 ans: nos plaques PLEXIGLAS® incolores conservent une transmission lumineuse élevée.

